

Compte-rendu Comité Directeur

Paris, 22 janvier 2006

En introduction, le Président Jean-Claude Moingt présente et remercie Olivier Regis d'accueillir le Comité Directeur au Forum pour la gestion des villes et des collectivités locales. Il annonce, qu'en partenariat avec cet organisme de formation pour les cadres et élus des collectivités territoriales, un petit déjeuner sur le thème « Jeu d'échecs : outil d'insertion et de lien social », est prévu le 2 mars 2006.

Gilles Cohen et François Huchet sont ensuite entendus. Leurs interventions seront rapportées ci-après.

PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du Comité Directeur des 30 et 31 octobre 2005 est approuvé à l'unanimité, après qu'une précision ait été donnée par Jean Peyrin : il n'avait pas proposé la suppression de la catégorie Juniors, mais avait seulement demandé qu'on y réfléchisse.

QUESTIONS SPORTIVES

1. Point sur l'actualité sportive (Rapp. L. Vérat)

Ce point ayant été présenté à l'Assemblée Générale, Laurent Vérat n'a rien à ajouter.

2. Présentation d'un projet à destination des établissements primaires et des collèges.

Gilles Cohen, éditeur de la Fédération Française de Bridge (éditions Pole) présente l'activité de sa Société : édition, entre autres, de Jeux et Stratégie, de Tangente Éducation (trimestriel envoyé à plus de 50.000 enseignants), Éducation et Jeu (numéro consacré au bridge en début d'année, à destination des professeurs des collèges et lycées). Il propose à la FFE de participer au numéro de septembre 2006 sur le thème Éducation et Formation de l'esprit.

Il est décidé de reprendre cette question au Comité Directeur de mars 2006, après qu'un dossier aura été diffusé. Notre participation nécessiterait une dépense de 15.000€.

3. Examen des candidatures pour le Championnat de France 2007 Jeunes.

La candidature de Saint-Nazaire est présentée par Christian BLEUZEN. Celui-ci donne des précisions sur les conditions de jeu, qui semblent répondre au cahier des charges. Il reste à s'assurer de la subvention de 48.000€ à obtenir des collectivités intéressées.

Il est décidé que Xavier Parmentier, accompagné d'un membre du Comité Directeur, se rendront en mars à Saint-Nazaire. Un avis favorable à cette candidature est donné, sous réserve de l'obtention d'une lettre d'engagement sur la subvention.

Pour ce qui est du Championnat 2006, la Ville d'Aix-les Bains poursuit l'aménagement du lieu des rencontres ; le planning initial est respecté. Il y aura un tournoi organisé pour les accompagnateurs des 1.200 participants attendus. La possibilité de s'abonner aux appariements par SMS pour une somme de 5€ sera ajoutée sur le bulletin d'inscription.

4. Point sur le secteur jeunes et des scolaires (Rapp. C. Choisy et Jean Azéma).

Jean Azema rend compte d'une réunion organisée la veille à Clichy sur le secteur scolaire. Il déplore le manque de locaux pour recevoir les diverses compétitions scolaires. Un coordinateur pour l'Île-de-France a été nommé par la Ligue : Antoine Cauzard. Le lieu des prochaines compétitions a été fixé, avec un regroupement à Port-Barcarès. Il reste à trouver un lieu pour les lycées par équipes de 8 : Carcassonne serait désignée en cas de difficulté, mais il faudra alors trouver une somme de 3.000€. Une possibilité de secours est offerte par la ville de Clichy.

Une proposition d'importantes modifications du règlement de ces compétitions sera examinée au CD de mars 2006.

5. Travaux de la Commission Technique. Décisions à prendre (Rapp. S. Rivier).

Les différentes propositions de la Commission Techniques sont passées en revue.

- *Article 1.2 du Championnat de France des Clubs* : une équipe qui refuse la montée à la fin d'une saison pourra monter la saison suivante (actuellement, c'est interdit) : adopté à l'unanimité.
- La CT propose, pour les équipes du Top 16, un droit d'inscription de 300 € : 26 pour, 1 contre. Une progressivité entre N1, N2 et N3 sera étudiée au CD de mars, sur proposition de la Commission Technique.

- *Article 3.7.e* : la règle du n+2 permet à un club du T16 ou de NI de faire jouer ses plus forts joueurs 3 rondes en division inférieure avant le début du T16 ou de la NI. C'est trop, et cela fausse le classement des divisions inférieures. La CT propose de réduire progressivement la marge de manœuvre, et de limiter la participation des joueurs à n+1 au lieu du n+2 actuel : rejeté pour le moment, compte tenu des philosophies divergentes prônées par les uns et les autres. Cette question sera réexaminée.
- *Coupe de France*. L'entrée en 32^e de finale des équipes du T16 et de NI laisse peu de place aux autres clubs qui ont dû batailler plusieurs tours pour y arriver. La saison prochaine, le passage de la NI de 16 à 24 équipes va encore accentuer la chose. La CT propose d'intégrer les équipes du T16 (et le tenant du titre) en 32^e, la NI en 64^e et la NII en 128^e de finale : accord.
Coupe de France : la CT propose une augmentation des amendes en cas de forfait : 100 € jusqu'en 64^e, 300 € en 32^e, 500 € en 16^e, 700 € en 8^e, 1000 € en quarts et demi, et 2 000 € en finale : accord.
- *Coupe Jean-Claude Loubatière* : officialisation de la méthode d'appariement pour un groupe à 2 équipes : match aller/retour avec couleurs inversées : accord.
- *Qualifications pour le National* : inchangé en 2006. À partir de 2007, les 6 premiers du tournoi seront qualifiés pour l'édition suivante : accord.
- *Qualifications pour le National B* : Edition 2006 : 6^e à 12^e du National 2005, 3^e et 4^e de l'Accession 2005, meilleurs joueurs au Élo (moyenne janvier/avril). À partir de 2007 : 7^e à 12^e du National précédent, 3^e et 4^e du National B précédent, les 4 premiers de l'Accession précédente, les suivants qualifiés au meilleur Élo (moyenne janvier/avril) : accord.

D'autres points techniques sont abordés :

- Dans les championnats de France féminins (N1 et N2, suppression de la nécessité d'avoir joué trois matches pour participer à la phase finale.
- Le titre de champion de France de parties rapides sera attribué au premier classé ayant le code FRA ou la nationalité française.
- Les joueuses engagées sous le code de Monaco et d'Andorre pourront participer au championnat de France féminin.

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

6. Questions internationales : Élections FIDE 2006 (Rapp. J. Lautier).

Ce point ayant été présenté à l'Assemblée Générale, Joël LAUTIER n'a rien à ajouter.

QUESTIONS FINANCIÈRES

7. Point sur les finances (Rapp. P. Noizat)

Après avoir déploré les attaques personnelles dont Pierre Noizat a été l'objet, le Président Jean-Claude Moingt lui demande s'il y a des mesures urgentes à prendre.

Le tableau de bord réclamé par Pierre Noizat depuis sa prise de fonction n'a pas encore été mis en place à Montpellier. Le Trésorier insiste pour que sa demande soit satisfaite au plus vite. Il souligne que, contrairement à la situation héritée en janvier 2005, nous avons à présent une parfaite lisibilité des recettes et des dépenses.

Une modification du budget prévisionnel du secteur féminin devra être réalisée pour tenir compte du règlement adopté en octobre 2005.

8. État des dettes relatives au règlement des licences par les clubs (Rapp. J. Boggio).

Jean Boggio rappelle les chiffres donnés à l'Assemblée Générale et indique que l'amélioration de la situation (avec cependant plus de 12000€ à encaisser) est le résultat de la décision prise par le Comité Directeur de Bastia, qu'il rappelle. Il indique aussi qu'un nouveau club a demandé un étalement de sa dette, cependant que d'autres n'ont pas daigné prendre contact sur ce sujet, et que d'autre part certaines dettes peuvent s'avérer être conjoncturelles. Le Président Jean-Claude Moingt remercie le Secrétaire Général pour le travail accompli et lui demande de persévérer dans cette tâche en prenant contact de nouveau avec les clubs endettés.

9. Modalités d'accès des nouveaux clubs au dispositif d'aide fédéral (Rapp. JC. Moingt)

Ces modalités figurent en page 39 d'Échec & Mat n°82 (4^e trimestre 2005). Ces critères ont depuis été allégés, par exemple pour accueillir des clubs dans des villes de moins de 10.000 habitants.

COMMUNICATION**10. Compte-rendu de l'activité de communication (Rapp. L. Battesti)**

Des projets de partenariat sont en préparation et seront annoncés dès qu'ils auront été entérinés.

QUESTIONS JURIDIQUES**11. Affaires en cours (Rapp. Jean Boggio)**

Jean Peyrin rapporte que la Commission "CADE" élue la veille par l'Assemblée Générale s'est déjà réunie et a examiné cinq affaires en cours. Deux dossiers ont été classés sans suite, un renvoyé à l'échelon de la Ligue concernée, et deux autres transmis à la Commission fédérale de Discipline. Le Président Jean-Claude MOINGT félicite la nouvelle Commission pour s'être déjà réunie et lui demande de poursuivre son action.

12. Le point sur les conciliations au CNOSF (JC. Moingt)

Jean-Claude Moingt rend compte de la réunion de conciliation qui s'est tenue en décembre au CNOSF, mais dont le résultat officiel ne lui est pas encore parvenu. Trois demandes de Didier Perrusset ont été évoquées, auxquelles Jean-Claude Moingt a accepté de donner satisfaction :

Un blâme donné à Didier Perrusset au cours de la réunion de Vitry, entaché d'illégalité (hors délai, entre autres) : il est retiré. Barbara, fille de Didier Perrusset a été empêchée de participer en candidate libre à un championnat du monde individuel : il est acquis qu'elle sera invitée à participer à un tournoi de prestige.

Une récompense de Barbara pour un tournoi dans la Ligue de l'Île-de-France : ce point sera réglé prochainement.

Le président considère qu'à la suite de cette réunion de conciliation, satisfaction lui ayant été donnée sur les trois points litigieux, Didier Perrusset ne devrait plus avoir d'affaires en cours avec la FFE.

La question de la publication du résultat des réunions des Commissions disciplinaires doit être résolue : le Secrétaire Général est chargé d'adresser aux Présidents une lettre recommandée leur demandant de lui fournir les textes à publier sur le site fédéral.

QUESTIONS DIVERSES**13. Présentation d'un prototype de pendule de fabrication française**

Un joueur toulousain, François Huchet, sollicite la Fédération pour aider à la mise en production d'une nouvelle pendule d'échecs dont les spécifications s'avèrent prometteuses. Il avait déjà présenté son prototype à Chartres. Le jugement de ceux qui ont eu à tester cette pendule est très positif. La décision du Comité a été mise en délibéré pour la prochaine séance du Comité.

14. Débat sur le soutien fédéral aux initiatives échiquéennes externes

La demande précédente pose le problème de la politique fédérale en matière d'aide et de partenariat quand la FFE est sollicitée à l'occasion d'une initiative externe touchant le développement du jeu d'échecs. Le Comité Directeur étudiera cette question à l'occasion de sa prochaine séance.

15. Règlement du Championnat de France des jeunes

La nouvelle version du règlement est commentée par Christophe CHOISY. Pour la phase départementale, la FFE donne des recommandations, et l'organisateur devra envoyer le règlement à la Ligue afin qu'une certaine cohérence soit assurée. Pour la phase Ligue, la licence A est obligatoire, quelle que soit la catégorie. Les Poussins et Petits Poussins joueront à la cadence Fischer 50 minutes KO avec 10 secondes additionnelles par coup. Pour les autres catégories, le choix se fera entre cette cadence et la cadence 1 heure 30 KO avec 30 secondes additionnelles par coup. Aucun repêchage ne sera admis. Unanimité.

16. Équipe de France féminine pour les Olympiades de Turin

Christine Flear, chargée de la sélection, informe le Comité de la composition de l'équipe qui représentera la France : Almira Skripchenko, Sophie Milliet, Maria Leconte et Roza Lallemand. Deux autres joueuses de réserve devraient être ajoutées à cette équipe.

L'aide financière pour l'entraînement des trois sélectionnées au Championnat de Monde, Almira Skripchenko, Sylvia Collas et Marie Sebag, a été fixée à 1500€. Cette somme sera versée par la FFE au regard d'une facture d'un entraîneur dont le statut devra être connu. Une convention fixant l'ensemble des règles à respecter sera présentée à chaque joueuse. Vote : 1 contre et 12 abstentions.

17. Fusion de clubs :

Jean Boggio présente le dossier de fusion des clubs de Thann et de Cernay, signé par le Président de la Ligue d'Alsace avec avis favorable. Le Comité donne son accord avec 3 voix contre, 10 abstention et le reste des voix pour.

18. Appel d'une sanction de la Commission Technique

La Commission Technique a sanctionné le club de Palavas, qui avait accueilli une compétition par équipes dans des conditions inacceptables, en le privant de recevoir pour la prochaine rencontre d'Interclubs. Ce club désire faire appel auprès de la Commission d'Appel Sportif, ce qui n'est pas prévu au règlement. Le Comité Directeur décide de maintenir la sanction et de modifier en conséquence le règlement des Interclubs pour la saison prochaine.

19. Prochaines réunions du Comité Directeur

Le Comité Directeur de mars 2006 devrait se tenir à Rennes.

Bernard Vincent propose que celui d'octobre 2006 se tienne à Épinal les 7 et 8 octobre : cette proposition est acceptée.

Le Président
Jean-Claude Moingt